

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 80/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 18 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET

**CREATION D'UN SYNDICAT
INTERCOMMUNAL A
VOCATION MULTIPLE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 NOVEMBRE 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-
Mme LICHY – M. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD –
M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS –
VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT - Mme MARECHAL -
MM. VANOT – MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme CHASSAIN à Mme LICHY -
M. THIERY à M. GEX - M. MOUGIN à M. VIRLOUVET - Mme TIHA à
Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme V AUDEVILLE.

Absents : Mme PERRY - MM. BEGNENE - PREVOT - MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES

8.1 Enseignement

Monsieur le Maire expose que les communes de Baccarat, Deneuvre, Thiaville-sur-Meurthe, Merviller et Lachapelle ont envisagé de se grouper afin d'exercer la compétence scolaire et périscolaire.

Cette discussion fait suite à l'objectif de fusion entre la CCVC et la CCL qui dans sa future entité ne souhaitait pas garder la compétence périscolaire, celle-ci devant dans un 1^{er} temps être restituée aux communes (délibération de la CCVC le 24/05/2016 et de notre commune le 30/05/2016 pour la restitution de cette compétence).

Monsieur le Maire indique qu'un comité de pilotage intercommunal sous l'égide du Sous-Préfet de Lunéville et de l'Inspecteur de l'Education Nationale fut chargé de travailler à la mise en œuvre d'un maillage scolaire. Celui-ci s'étant prononcé en faveur d'une carte qui regroupe pour notre secteur les communes de Baccarat, Deneuvre, Thiaville-sur-Meurthe, Merviller et Lachapelle, celles-ci envisagent pour le périscolaire le même regroupement afin d'être le plus efficace fonctionnellement et financièrement.

Pour cela un projet de périmètre et de statuts est proposé au Conseil Municipal, annexé à la présente délibération et dont il est fait lecture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du pays de Baccarat, regroupant les communes de BACCARAT, DENEUVRE, THIAVILLE-SUR-MEURTHE, MERVILLER et LACHAPELLE ;

- **APPROUVE** les statuts de ce syndicat, tel qu'annexés à la présente délibération ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle de bien vouloir procéder à la création de ce syndicat en application des articles L.5111-1, L.5212-1, L.5212-2, L.5212-4 et L.5212-5 du Code général des collectivités territoriales ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161118-2016-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2016
Publication : 22/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

